

**Association des produits forestiers du Canada**

**Note d'information sur les politiques *Buy American* [favorisant les achats de produits américains]**

**Le 3 juin 2021**

**Comité permanent de l'industrie, des sciences et de la technologie de la Chambre des communes (INDU)**

**En réponse à une observation formulée par le député de Windsor-Ouest, Brian Masse, qui a sollicité des informations sur les possibilités de collaboration entre les députés canadiens et leurs homologues américains dans le but de faire progresser les intérêts des travailleurs forestiers canadiens à la suite de l'adoption, par le président Biden, d'une politique d'achat de produits américains.**

**Contexte**

Le 25 janvier 2021, le président Biden a signé un décret qui privilégie les fournisseurs américains dans le cadre des contrats passés par le gouvernement des États-Unis, et qui risque de devenir un obstacle non tarifaire au commerce lourd de conséquences pour les exportateurs et les travailleurs canadiens.

La politique prévoit des exemptions, mais seulement dans des circonstances très limitées.

Lors de la réunion du Comité INDU tenue le 29 avril 2021, le député Masse (qui est également vice-président du Groupe interparlementaire Canada—États-Unis) a dit souhaiter mieux comprendre de quelle façon, compte tenu de ce nouveau développement, les députés canadiens peuvent faire valoir les intérêts des travailleurs canadiens auprès de leurs homologues américains.

Sherry Romanado, la présidente du comité INDU et députée de Longueuil—Charles-Lemoyne, a également exprimé son intérêt pour cette question à titre de membre du Comité spécial sur la relation économique entre le Canada et les États-Unis.

La présente note d'information, déposée auprès du greffier du comité INDU, Michael McPherson, s'adresse à tous les membres du comité.

## Contexte

- Les politiques favorisant les achats de produits américains ne datent pas d’hier. De précédentes administrations américaines, dont celles de M. Trump et de M. Obama, ont déjà eu recours à de telles mesures.
- L’actuelle politique d’achat de produits américains répond à une promesse phare faite par Joe Biden lors de sa campagne électorale afin de s’attirer, dans des États clés susceptibles de déterminer l’issue de l’élection, le vote des ouvriers plus protectionnistes qui avaient permis au président Donald Trump de remporter la course à la Maison-Blanche, en 2016.
- L’objectif de cette politique n’est pas nouveau dans le contexte politique américain : il s’agit de s’assurer que les achats effectués par le gouvernement américain, y compris les contrats d’approvisionnement estimés à 600 milliards de dollars par année, bénéficient principalement à des fabricants, à des travailleurs et à des fournisseurs américains.
- La politique vise deux catégories de dépenses publiques. La première concerne les projets directement financés par le gouvernement américain et la seconde s’applique aux projets financés par le gouvernement des États-Unis, et mis en œuvre par les gouvernements des États, des régions et des municipalités. Compte tenu des engagements souscrits par le président Biden envers l’Organisation mondiale du commerce, le Canada est largement exempté de l’application de la première catégorie. En revanche, le risque est plus important lorsqu’il s’agit de projets relevant des États, des régions et des municipalités, mais c’est là aussi que la diplomatie et les relations directes sont les plus susceptibles de faire avancer les intérêts du Canada.
- La politique d’achat de produits américains adoptée par le président Biden comprend la création d’un bureau dit « Made in America » [fabriqué aux États-Unis] rattaché à la Maison-Blanche et chargé de contrôler l’utilisation des dérogations, ces exceptions qui permettent aux entrepreneurs, fabricants et fournisseurs canadiens d’accéder à une source de contrats lucrative et souvent essentielle.
  - Ce bureau se serait vu confier la responsabilité d’examiner les dérogations afin de s’assurer qu’elles ne sont accordées que dans des circonstances très limitées, par exemple pour répondre à des besoins impérieux survenant aux États-Unis en matière de sécurité nationale, d’assistance humanitaire ou d’intervention en cas d’urgence.
- Des informations détaillées sur les dérogations devaient être affichées sur l’un des sites Web du gouvernement américain afin d’accroître la transparence et de fournir davantage d’informations sur les entreprises qui échappent aux règles et sur les motifs des exemptions.
- On s’attend à ce que le plan relève le niveau de matériaux ou de composantes produits aux États-Unis qu’un projet ou produit devra contenir pour être considéré comme ayant été



« fabriqué aux États-Unis ». En outre, le plan viserait à faciliter l'accès aux marchés publics pour les petites et moyennes entreprises dont le siège social est situé aux États-Unis.

- La politique du président Biden exige également que les agences gouvernementales déposent deux fois par année des rapports d'étape sur l'avancement de leurs efforts en vue de respecter ces règles.
- Le Canada est le plus grand marché d'exportation des États-Unis. Il achète plus de biens aux États-Unis que la Chine, le Japon et le Royaume-Uni réunis.
- Le Canada est le plus important client de 32 États américains.
- Le Canada dispose d'un vaste réseau d'accords avec les États-Unis concernant les programmes d'achat de produits américains, mais ces accords demeurent méconnus des responsables de l'approvisionnement, qui ne veulent pas risquer d'utiliser des produits non américains.

### **Évaluation de l'APFC**

- Le protectionnisme commercial est une politique populaire aux États-Unis depuis des décennies. En conséquence, le Canada a subi ce traitement discriminatoire à maintes occasions dans le contexte du différend sur le bois d'œuvre<sup>1</sup> qui continue de l'opposer aux États-Unis.
- Étant donné la dépendance du Canada à l'égard des échanges commerciaux (par exemple, notre secteur forestier exporte près de la moitié de sa production), et puisque les exportateurs canadiens sont largement tributaires de l'accès au marché américain, il est essentiel que le Canada ne soit pas privé de possibilités offertes par les dépenses du gouvernement américain.
- L'une des conséquences les plus paradoxales de ce protectionnisme américain est qu'il limite injustement la concurrence et qu'il fait grimper les coûts pour les acheteurs américains. Notre secteur peut compter sur l'appui d'un de nos plus importants alliés aux États-Unis, la National Association of Home Builders (NAHB) [Association américaine des entrepreneurs en construction domiciliaire], qui a mis à l'avant-plan les conséquences du différend avec le Canada sur le bois d'œuvre pour les constructeurs et les acheteurs potentiels d'habitations, et pour les entreprises de rénovation. Vous trouverez sur la page suivante la plus récente déclaration du président de la NAHB, Chuck Fowle, prononcée le 22 mai, au sujet des impacts du conflit sur l'accessibilité économique des logements : <https://nahbnow.com/2021/05/move-to-doublelumber-tariffs-shows-white-house-does-not-care-about-housing-affordability/> (en anglais).

---

<sup>1</sup> Pour de plus amples informations sur le différend entre le Canada et les États-Unis sur le bois d'œuvre, voir : [NRP BranchingOut Report MAY2016 WEB.pdf \(cwf.ca\)](#) (en anglais).

- Nos partenaires syndicaux au Canada, de même que leurs confrères et consœurs des États-Unis, peuvent également contribuer de façon significative aux efforts déployés en vue d'influer sur la politique d'achat de produits américains. En effet, des syndicats importants au Canada, tels les Métallurgistes unis et les Travailleurs et travailleuses unis de l'alimentation et du commerce, comptent des membres des deux côtés de la frontière. Lorsque l'APFC a mené une action concernant les projets de loi discriminatoires étudiés par les assemblées législatives de la Californie et de l'État de New York, les partenariats établis avec les syndicats se sont révélés essentiels, et les syndicats ont joué un rôle déterminant en sensibilisant et mobilisant leurs homologues américains (voir l'annexe de ce document qui a été communiquée aux députés et aux sénateurs le mois dernier).
- Les entreprises canadiennes doivent demeurer vigilantes et continuer de prendre des mesures fortes dans ce dossier, avec le soutien des gouvernements fédéral et provinciaux et des services consulaires. Il y a un risque que le Canada soit mis dans le même panier que les autres pays.

### **Recommandations**

Afin de nous aider à remédier aux conséquences préjudiciables de la politique *Buy American* et de toutes les mesures protectionnistes adoptées par les États-Unis, nous recommandons ce qui suit :

- Les élus et autres représentants du Canada (par exemple, les diplomates et fonctionnaires en poste à l'ambassade du Canada à Washington et dans les consulats canadiens aux États-Unis) devront continuer de déployer des efforts de défense des intérêts pour rappeler aux Américains que :
  - le libre accès aux exportations canadiennes est essentiel à la prospérité des États-Unis.
  - les chaînes d'approvisionnement canadiennes et américaines sont largement intégrées et comprennent des réseaux de travailleurs ainsi que des entreprises qui s'échangent non seulement des biens et services, mais innovent et se développent ensemble également.
  - Les biens que nous échangeons traversent nos frontières et deviennent ultimement des produits « nord-américains » qui sont achetés et vendus dans nos deux pays et dans le monde.
  - Pendant la pandémie, nos chaînes d'approvisionnement ont subi d'énormes pressions, mais les échanges commerciaux n'ont pas été interrompus. Cette



- réalisation illustre la nature et la force unique de nos chaînes d'approvisionnement intégrées qui ravitaillent les Canadiens et les Américains en biens.
- Confrontés à une pandémie dévastatrice dont les conséquences graves nuisent à leurs économies, le Canada et les États-Unis devraient chercher des moyens d'unir leurs forces et de tirer parti de leurs atouts afin de consolider leurs chaînes d'approvisionnement transfrontalières.
  - Alors que la crise se résorbe, nous devrions faire en sorte que nos travailleurs et nos entreprises puissent compter sur la stabilité et la transparence de notre système commercial pour croître et prospérer.
  - Le Canada et les États-Unis produisent des biens conjointement, et ces règles nuisent à notre relation symbiotique.
  - Le Canada et les États-Unis doivent veiller à ce que notre relation demeure solide à un moment où elle revêt une importance inégalée, alors que nous nous remettons de la pandémie et que nous relançons nos économies.
  - L'APFC appuie sans réserve l'approche adoptée par l'ambassadrice du Canada aux États-Unis, Kirsten Hillman, et nous sommes reconnaissants de tous les efforts que les députés pourront déployer afin d'entreprendre des démarches directes et stratégiques auprès de leurs homologues américains, en ciblant particulièrement les États, les régions et les municipalités où les produits et les services canadiens sont nécessaires. (nous préconisons plus particulièrement des démarches auprès des dirigeants politiques des 32 États dont le Canada est le premier partenaire commercial).

Pour de plus amples informations, veuillez contacter :

Derek Nighbor, président et chef de la direction, Association des produits forestiers du Canada

[dnighbor@fpac.ca](mailto:dnighbor@fpac.ca)

Kate Lindsay, vice-présidente principale, Association des produits forestiers du Canada

[klindsay@fpac.ca](mailto:klindsay@fpac.ca)

Joel Neuheimer, vice-président, Commerce international et transports, RH, et secrétaire de l'Association

[jneuheimer@fpac.ca](mailto:jneuheimer@fpac.ca)



## Des projets de loi de la Californie et de l'État de New York ciblent les produits forestiers canadiens : Mise à jour préparée par l'APFC et ses partenaires

### Contexte

Comme nous vous l'avons dit le mois dernier, deux projets de loi actuellement étudiés par les assemblées législatives de la Californie et de l'État de New York visent les produits forestiers du Canada, de la Finlande et de la Suède, trois chefs de file mondiaux de la gestion durable des forêts.

Les éléments problématiques de ces deux projets de loi presque identiques, intitulés projets de loi sur [TRADUCTION] « l'approvisionnement n'entraînant pas de déforestation » sont exposés ci-après :

- California (AB 416) – California Deforestation-Free Procurement Act  
<https://openstates.org/ca/bills/20212022/AB416/> (en anglais)
- New York (S5921/A6872) – New York Deforestation-Free Procurement Act  
[https://www.nyasembly.gov/leg/?default\\_fld=&leg\\_video=&bn=S05921&term=&Summary=Y&Memo=Y&Text=Y](https://www.nyasembly.gov/leg/?default_fld=&leg_video=&bn=S05921&term=&Summary=Y&Memo=Y&Text=Y) (en anglais)

Ces projets de loi comportent plusieurs failles :

- 1. Ils laissent entendre que le Canada a un problème de déforestation.** Or, le Canada compte près de 9 000 arbres pour chaque habitant et près de 90 % de son couvert forestier original demeure intact. Soixante-dix pour cent de la forêt boréale n'est pas aménagée, et les zones forestières aménagées sont régies par des lois provinciales rigoureuses et assujetties à des systèmes de certification indépendants relevant de tierces parties. Les forestiers canadiens prélèvent moins de 0,5 % de nos forêts exploitables et plantent plus d'arbres qu'ils n'en récoltent. Nous procédons ainsi afin d'assurer la pérennité de nos forêts. Chaque année, nous plantons entre 400 et 600 millions de semis pour régénérer les forêts du Canada.
- 2. Ils assimilent le Canada, la Finlande et la Suède à la Malaisie et à l'Indonésie.** Le libellé discriminatoire du projet de loi met sur un pied d'égalité la déforestation tropicale et les pratiques actuelles de gestion des forêts boréales au Canada, en Finlande et en Suède. Aucun autre type de forêt n'est mentionné dans ces projets de loi. En outre, ils ne tiennent pas compte des conséquences que pourrait entraîner un approvisionnement auprès d'autres pays qui affichent un bilan peu reluisant en matière d'écologie et de droits de la personne.



- 3. Ils font abstraction des connaissances scientifiques ainsi que de la contribution et du pouvoir de décision des collectivités locales.** Les forêts du Canada constituent une ressource partagée, qui crée des emplois et qui engendre de multiples retombées pour nos collectivités rurales et nordiques comme pour nos villes. La planification de l'aménagement forestier ne se limite pas à la récolte d'arbres. Il s'agit également d'assurer une préservation efficace, de favoriser la biodiversité, de tenir compte des besoins et des valeurs des collectivités autochtones et, enfin, de collaborer avec les municipalités, les syndicats ainsi que les groupes locaux de loisirs et de plein air afin que les plans régionaux reflètent la volonté et les valeurs des collectivités locales.
- 4. Ils ne tiennent pas compte de l'impact croissant des ravageurs et des feux de forêt.** Notre bilan en matière de carbone est assombri par les feux de forêt qui gagnent en intensité. En 2018, les perturbations naturelles qui se sont abattues sur nos forêts aménagées ont entraîné des émissions nettes d'environ 251 Mt de CO<sub>2</sub>. En l'absence de toute intervention, les arbres de la forêt boréale vivent environ cent ans. Plus les arbres vieillissent, plus ils sont vulnérables aux perturbations causées par les infestations de ravageurs, les sécheresses, les feux et les tempêtes. Ces perturbations naturelles sont normales et fréquentes dans la forêt boréale, mais elles provoquent l'échappement d'énormes quantités de dioxyde de carbone et d'autres GES qui peuvent mettre en péril la sécurité de nos collectivités ainsi que certaines infrastructures.
- 5. Ils enfreignent les ententes commerciales.** Dans leurs versions actuelles, ces projets de loi créent un obstacle supplémentaire au commerce pour notre secteur. Le Natural Resources Defense Council (NRDC) [Conseil de défense des ressources naturelles] des États-Unis, l'instigateur principal de ces projets de loi, tient particulièrement à miner l'industrie forestière du Canada et à promouvoir l'imposition d'obstacles non tarifaires au commerce. Ces projets de loi pourraient créer un précédent inquiétant qui risque d'inspirer d'autres États et d'autres gouvernements si ces parties prenantes voient leurs efforts couronnés de succès et que les projets de loi sont adoptés. De plus, il existe un risque sérieux que ces groupes anti-canadiens de défense des ressources naturelles se servent de ces projets de loi et des informations inexacts qu'ils véhiculent pour mener une campagne auprès des consommateurs et des investisseurs mondiaux. Nos analystes juridiques estiment :
  - que les projets de loi constituent une discrimination arbitraire et injustifiable contre les fournisseurs dont les produits proviennent de forêts canadiennes, finlandaises et suédoises et créent une restriction déguisée du commerce international;
  - qu'il existe d'autres solutions raisonnables et moins discriminatoires.

#### Situation actuelle

Les deux projets de loi ont franchi avec succès l'étape initiale en obtenant l'approbation des comités qui est nécessaire pour passer aux étapes suivantes du processus législatif des deux États. L'APFC poursuit ses discussions avec les partisans du projet de loi des

#### Association des produits forestiers du Canada

99, rue Bank, bureau 410, Ottawa  
(Ontario) K1P 6B9



deux États et travaille avec un vaste éventail de partenaires qui incluent les syndicats, les dirigeants municipaux et autochtones, les gouvernements provinciaux et les représentants consulaires du Canada.

### Activités en cours

L'APFC travaille activement à contrer cette campagne de désinformation et à faire retirer les éléments discriminatoires des projets de loi actuellement étudiés par les assemblées législatives de la Californie et de l'État de New York

Nous collaborons avec le personnel consulaire canadien en poste à San Francisco et à New York et nous travaillons étroitement avec les gouvernements de la Colombie-Britannique, de l'Alberta, de l'Ontario et du Québec, de même qu'avec nos partenaires syndicaux, Unifor et les Métallurgistes Unis, les dirigeants autochtones, les municipalités, les producteurs forestiers et d'autres groupes du Canada et des États-Unis.

### Ce que vous pouvez faire pour apporter votre aide

Comme nous l'avons souligné, nous recevons un appui considérable de la part de nombreux partenaires. Il faut maintenant que le gouvernement fédéral prenne des mesures énergiques pour défendre notre secteur et tous ceux qui y sont associés.

Au nom de notre industrie, de nos partenaires syndicaux et des 230 000 Canadiens que notre secteur emploie, nous vous demandons de vous joindre à nous et d'inciter la ministre du Commerce international, Mary Ng, à ne ménager aucun effort pour apporter une solution à ce problème. Ces nouvelles initiatives soutenues par des groupes anti-canadiens de défense des ressources naturelles ont pour but de miner les solutions proposées par l'industrie forestière canadienne. En outre, elles font peser une menace réelle et délibérée sur la réputation du Canada, sur notre capacité à atteindre nos objectifs environnementaux et économiques, et sur la confiance de la population à l'égard des produits provenant de forêts canadiennes.

Vous trouverez ci-dessous les coordonnées des législateurs qui parrainent les projets de loi. Vous trouverez également deux documents récents publiés par l'APFC sur cette question. Nous vous sommes reconnaissants de tout soutien que vous pourrez nous apporter dans notre lutte contre ces projets de loi préjudiciables et fondés sur des faits inexacts.

### Responsable du projet de loi de la Californie AB 416 – California Deforestation-Free Procurement Act

**Assembly member Ash Kalra**  
California Legislature



State Capitol  
P.O. Box 942849  
Sacramento, CA 94249-0027  
United States  
Adresse courriel : a/s de Jeanette Garcia-Garza [Jeanette.Garcia-Garza@asm.ca.gov](mailto:Jeanette.Garcia-Garza@asm.ca.gov)

**Responsables du projet de loi de l'État de New York S5921/A6872 - New York Deforestation-Free Procurement Act**

**Senator Liz Krueger**

New York State Senate  
172 State Street, Capitol Building, Room 416 CAP  
Albany, NY, 12247, United States  
Courriel : [lkrueger@nysenate.gov](mailto:lkrueger@nysenate.gov)

**Assemblyman Kenneth Zebrowski**

New York State Assembly  
Legislative Office Building 605  
Albany, NY, 12248 United States  
Courriel : [zebrowskik@nyassembly.gov](mailto:zebrowskik@nyassembly.gov)

